Conditions et règlement

dans le cadre des cours réservés auprès de la Ki Surf School

Article 1 : Inscription et paiement des cours

Chaque inscription à l'école de surf se fera à partir du formulaire d'inscription qui devra être dûment complété par les parents ou le tuteur légal s'il s'agit d'un mineur, ou par la personne intéressée s'il s'agit d'une personne majeure.

L'inscription sera validée à partir du moment où la fiche d'inscription aura été reçue complétée et que l'école Ki Surf School aura répondu par une confirmation de réservation par email.

Le paiement se fait à la date de début des cours ou stage, par virement bancaire, paiement Paypal ou Lydia, chèque (à l'ordre de Eric Lafargue), chèque ANCV ou espèces.

Article 2 : Annulation des cours du fait de l'école de surf

En cas de conditions météorologiques ou maritimes défavorables, l'école Ki Surf School peut être amenée à annuler ses cours. En cas d'annulation d'un cours par l'encadrant, des cours de rattrapage seront bien sûr proposés, sinon remboursés.

Article 3: Annulation des cours du fait du client

Les séances non effectuées du fait du client ne seront pas remboursées. Un stage commencé et interrompu ne pourra pas être remboursé, sauf pour des raisons de santé qui devront être justifiées par un certificat médical. Un remboursement partiel ou total des cours pourra être effectué pour les motifs suivants : maladie, blessure, confinement. Ne seront pas remboursées les absences ponctuelles motivées par la variabilité des envies.

Rappelant que le nombre de places par groupe de stagiaires surf est limité à 8 personnes et que l'école refuse des inscriptions au bénéfice des gens qui ont réservé leur place, il est donc important de respecter ses engagements.

Article 3. Conditions de mise en place des cours

Un ou deux jours avant le cours de surf ou de taichi, un mail ou sms informe le client du lieu et horaire de rendez-vous. Les horaires suivent les contraintes météorologiques et maritimes afin d'offrir les meilleures conditions d'apprentissage aux élèves.

Les cours de surf suivent la marée qui décale chaque jour, il est donc demandé aux élèves de se rendre disponibles et flexibles pendant la durée du stage. Il s'agit d'un sport de nature, les cours ont rarement lieu à horaires fixes, pour des raisons de sécurité et de qualité dans l'apprentissage du surf.

L'horaire de rendez-vous pour les cours de surf s'effectue 15 minutes avant le début effectif du cours de surf, afin que les élèves puissent enfiler la combinaison néoprène et récupérer la planche de surf qui leur sera donnée par l'encadrant. Le camion Ki Surf School sert de point de ralliement sur le parking en pied de dune, devant la plage choisie pour effectuer le cours de surf.

Il est demandé aux élèves d'être ponctuels car les cours ne peuvent être décalés pour attendre un retardataire, à cause des contraintes liées aux horaires de marée et par respect pour les autres élèves du groupe.

Un stage consiste en une succession de 5 cours (minimum), étalés sur 5 jours consécutifs à partir de

la date de début de stage.

Article 4 : Responsabilité de la structure

Avant de confier leurs enfants au moniteur, les parents ou responsables légaux, devront s'assurer que la prestation prévue a bien lieu et attendre le début effectif du cours, qui intervient 15 minutes après l'horaire de rendez-vous. Les stagiaires seront pris en charge par la structure et sous la responsabilité du moniteur pendant le temps de la séance.

La responsabilité civile de l'école concernant ses stagiaires, cesse en dehors des heures de cours. L'école de surf décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol des objets appartenant aux stagiaires.

Article 5: Assurance

L'école de surf certifie avoir souscrit une assurance en responsabilité civile couvrant les risques liés à son activité auprès de Generali Assurance N° AN617783. Cette garantie est réputée satisfaire à l'obligation d'assurance prévue par les articles L321-1 et L321-9 du Code du Sport. Toutes les personnes inscrites à l'école de surf seront couvertes durant les heures de cours par son assurance professionnelle dans le cas où la responsabilité de l'éducateur serait mise en cause. L'école n'est en aucun cas responsable de tout préjudice moral ou dommages accidentels ou volontaires causés par des tiers pendants ses activités. Notre engagement se limite aux prestations proposées. L'école Ki Surf School attire l'attention du stagiaire sur son intérêt à souscrire auprès de l'assureur de son choix, un contrat d'assurance complémentaire de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut l'exposer. Ou à vérifier qu'elle est déjà bien assurée, la plupart des assurances incluant les risques liés aux pratiques sportives.

Article 5 : Engagement de la structure

Dans le cadre du forfait choisi, l'école de surf s'engage à respecter la réglementation en terme d'accueil, d'enseignement, d'encadrement et de sécurité. L'école se dégage de toutes responsabilités en cas de non respect des consignes de sécurité du moniteur. Le matériel nécessaire (combinaison, planches, lycras) sera fourni aux stagiaires pendant les heures de cours.

Le moniteur de surf pourra refuser d'encadrer un élève si ce dernier ne respecte pas les consignes de sécurité, et qu'il risque alors de se mettre ou de mettre en danger des tiers.

Article 6 : Engagement des stagiaires et de leur représentant légaux

Le stagiaire en cours de surf assure répondre aux exigences suivantes pour la pratique des sports nautiques à savoir être capable de nager 25m et mettre la tête sous l'eau.

Le stagiaire assure ne pas avoir de contre indication médicale à la pratique du surf/sup et des activités nautiques suppléantes ; ou du tai chi chuan, selon la ou les activités qu'il a choisies dans le cadre de ses cours auprès de Ki Surf School.

En s'inscrivant à l'école de surf, les surfeurs mineurs et leurs parents acceptent les risques liés à la pratique du surf dans les conditions normales de pratique. La prise de traitement médical ou tout problème de santé doit être décrit au moniteur avant la séance.

Les participants sont responsables du matériel qui leur est confié (planches, combinaisons, lycras...) pendant les heures de cours et ou de location. En cas de perte, de vol ou détérioration, le matériel sera, selon le cas, réparé à la charge du stagiaire ou remboursé sur la valeur d'achat. Pour un lycra, il vous sera demandé 50€, attention de ne pas les laisser tomber pendant le trajet.

Le stagiaire déclare ne pas présenter de symptômes ou ne pas être atteint du Covid, et se tester en cas de doute, avant de se présenter à tout cours de surf ou de tai chi chuan.

Article 7 : Droit à l'image

Toute inscription à l'une de nos activités autorise l'école Ki Surf School à utiliser à des fins promotionnelles les films et les photos de votre image, ou de l'image de vos enfants, sans limitation de durée et sans contrepartie financière. Les photos prises durant le stage vous seront remises gratuitement via envoie Wetransfer sur votre boîte email.

Article 8 : Annexes au règlement intérieur

Les règles de sécurité, de priorité et de convivialité du surf (code de la route du surfeur) feront partie intégrante de l'apprentissage et vous seront expliquées graduellement.

Pour éviter les blessures et la dégradation du matériel, il est recommandé d'avoir les ongles coupés (pieds et mains).

Merci de respecter les accès aménagés vers les plages, afin de protéger le fragile écosystème dunaire.

Article 9: Recommandations

Il est recommandé aux stagiaires de se munir de crème solaire, d'eau et de claquettes (le sable est parfois très chaud en été). Pour se prémunir contre les coups de soleil et les risques de déshydratation.